

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° I-1240

présenté par

M. Vos, M. Guitton, Mme Joubert, M. Tonussi, Mme Laporte, Mme Hamelet, M. Boulogne, M. Tesson, M. Bernhardt, M. Giletti, M. Sanvert, M. Gery, M. Le Bourgeois, Mme Marais-Beuil, Mme Ranc, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Evrard, M. Guibert, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Limongi, M. Lottiaux, M. Dufosset, M. Buisson, M. Rivière, M. Jolly, Mme Bouquin, Mme Diaz, M. Dessigny, M. de Lépinau, Mme Rimbart, M. Rambaud, Mme Lorho, M. Blairy, Mme Griseti, M. Houssin, M. Marchio, Mme Engrand, Mme Pollet, Mme Joncour, Mme Auzanot, Mme Lavalette, M. Chenu, Mme Levavasseur, Mme Lechanteux, M. Tivoli, M. Jenft, M. Taché de la Pagerie, Mme Robert-Dehault et M. Dragon

-----

**ARTICLE 7**

Supprimer l'alinéa 15.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli vise à conserver le seuil au-delà duquel l'accise sur la consommation d'électricité est indexée sur l'inflation, à son montant actuel de 22,50 euros, l'alinéa en cause proposant de le réduire à 19,74 euros.

L'indexation de l'accise sur l'inflation est déjà, dans son principe, contestable puisqu'elle ne peut que favoriser l'augmentation des prix et donc l'inflation.

Abaisser le seuil à partir duquel la redevance est indexée sera encore plus pénalisant pour le consommateur, sur qui le surcoût ne manquera pas d'être répercuté.